

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

23 Mai 2017

Date de l'affichage

31 Mai 2017

Délibération n°2017.05.01



OBJET :

**AMENAGEMENT DE LA
PERIPHERIE DU CENTRE BOURG
ET DE SES BATIMENTS**

**Signature d'une convention avec
le CAUE**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-sept, le trente mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme BOITTIN M donne pouvoir à Mme SEGUIN, Mme DENOUE donne pouvoir à Mme LEPINE, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Considérant le projet d'aménagement de la périphérie du centre bourg et de ses bâtiments,

Considérant qu'il convient de préparer un projet de base pour pouvoir lancer un appel d'offre,

Vu la proposition de convention avec la CAUE qui a pour objectif d'accompagner les élus dans leurs obligations de maître d'ouvrage, à savoir :

- l'étude sur l'opportunité et la faisabilité de l'opération
- la programmation
- la détermination de l'enveloppe financière réservée à l'opération
- l'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre

Considérant que le coût de cette prestation s'élève à 2 400 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'ACCEPTER les termes de la convention
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint en charge des bâtiments et de la voirie, à signer la convention avec le CAUE
- DE CONFIRMER les crédits sont inscrits au budget primitif 2017

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

23 Mai 2017

Date de l'affichage

31 Mai 2017

Délibération n°2017.05.02



OBJET :

**INDEMNITE DE GARDIENNAGE
DE L'EGLISE**

2017

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-sept, le trente mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme BOITTIN M donne pouvoir à Mme SEGUIN, Mme DENOU donne pouvoir à Mme LEPINE, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la circulaire ministérielle n°386 du 5 avril 2017 relative à l'indemnité pour le gardiennage des églises communales,

Considérant que le travail de gardiennage est soumis à rémunération et qu'il est habituellement revalorisé annuellement,

Considérant le montant de cette indemnité est fixé à 479.86 € pour l'année 2017 par la circulaire visée ci-dessus suite à une revalorisation de 1.2%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- DE FIXER l'indemnité annuelle pour le gardiennage de l'église paroissiale de Chailland attribuée à Madame Madeleine LETOURNEUX, retraitée, domiciliée à CHAILLAND, au n° 2 rue des Forges, à la somme de 479.86 € pour l'année 2017
Elle représente le montant maximum autorisé. Elle sera versée en deux fois.
- DE CONFIRMER que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 (compte 6282).

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

23 Mai 2017

Date de l'affichage

31 Mai 2017

Délibération n°2017.05.03



OBJET :

**INDEMNITE REGIE, GITE,
TERRAIN DE SPORT
2017**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-sept, le trente mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme BOITTIN M donne pouvoir à Mme SEGUIN, Mme DENOU donne pouvoir à Mme LEPINE, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°2016.24 en date du 8 septembre 2016 portant nomination d'un régisseur et des mandataires suppléants de la régie de recette « Gîte, parc et salle des sports »

Considérant l'ouverture annuelle du gîte de groupe,
Considérant la gestion du planning de la salle des sports plus particulièrement pour l'occupation du court de tennis

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'ATTRIBUER une indemnité à Mme CHAUVOIS Vanessa et à Mme Sonia MARIE en fonction du travail effectué
- DE FIXER le montant de cette indemnité à 50€ par mois sur la période d'avril à septembre inclus
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2017
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

23 Mai 2017

Date de l'affichage

31 Mai 2017

Délibération n°2017.05.04



OBJET :

**MISE EN SECURITE DU
CARREFOUR DE LA GRILLE**

**Demande de subvention auprès
du Conseil Départemental de la
Mayenne**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-sept, le trente mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme BOITTIN M donne pouvoir à Mme SEGUIN, Mme DENOUE donne pouvoir à Mme LEPINE, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Considérant le projet de mise en sécurité du carrefour de la grille du château de la Forge,

Considérant la possibilité de bénéficier d'une subvention auprès d'une Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police, Monsieur le Maire propose de présenter le dossier visé ci-dessus,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- DE SOLLICITER le Conseil départemental de la Mayenne pour l'octroi d'une subvention au titre du produit des amendes de police
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2017
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué aux bâtiments et à la voirie à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

23 Mai 2017

Date de l'affichage

31 Mai 2017

Délibération n°2017.05.05



OBJET :

BUDGET ANNEXE VAUMORIN III

Affectation du résultat corrigée

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-sept, le trente mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme BOITTIN M donne pouvoir à Mme SEGUIN, Mme DENOUE donne pouvoir à Mme LEPINE, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2017.02Bis.09 du 21 février 2017 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe lotissement Vaumorin III,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017.04.05 en date du 6 avril 2017 portant sur l'affectation du résultat du budget annexe du lotissement Vaumorin III,

Considérant que l'affectation du résultat a bien été reportée dans la maquette budgétaire mais le montant à affecter sur la section d'investissement était erroné dans la délibération,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'ANNULER la délibération n°2017.04.05 en date du 6 avril portant sur l'affectation du résultat du budget annexe du lotissement Vaumorin III
- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de + 55 658.14€
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de – 82 603.71€

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

23 Mai 2017

Date de l'affichage

31 Mai 2017

Délibération n°2017.05.06

**OBJET :****BUDGET ANNEXE MULTISERVICE****Décision modificative n°1**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-sept, le trente mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme BOITTIN M donne pouvoir à Mme SEGUIN, Mme DENOUE donne pouvoir à Mme LEPINE, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2017.04.04 en date du 6 avril 2017 portant sur l'approbation du budget annexe Multiservice pour l'année 2017,

Considérant que le montant inscrit aux dépenses imprévues dépasse le pourcentage autorisé par rapport au montant des dépenses de la section de fonctionnement, il convient de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT - Dépenses	
C/22	- 474.90€
C/60631	+ 474.90 €

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'ACCEPTER la décision modificative présentée ci-dessus
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au finance à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

23 Mai 2017

Date de l'affichage

31 Mai 2017

Délibération n°2017.05.07

**OBJET :****BUDGET PRIMITIF****Décision modificative n°1**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-sept, le trente mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme BOITTIN M donne pouvoir à Mme SEGUIN, Mme DENOUE donne pouvoir à Mme LEPINE, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2017.04.02 en date du 6 avril 2017 portant sur l'approbation du budget primitif pour l'année 2017,

Considérant la mise à jour de la nomenclature budgétaire, il convient d'apporter les modifications suivantes :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
C/668	- 900 €	C/7325	- 14 000 €
C /6688	+ 900 €	C/73223	+ 14 000 €

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

- D'ACCEPTER la décision modificative présentée ci-dessus
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au finance à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

23 Mai 2017

Date de l'affichage

31 Mai 2017

Délibération n°2017.05.08



OBJET :

LOCATION SALLE DES FETES

Tarif pour le hall + lendemain

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-sept, le trente mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme BOITTIN M donne pouvoir à Mme SEGUIN, Mme DENOU donne pouvoir à Mme LEPINE, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération n°2016.11.03 en date du 24 novembre 2016 relative à la détermination des différents tarifs communaux,
Vu la délibération du conseil n°2017.01.02 en date du 17 janvier 2017 relative au tarif pour le remplacement de la vaisselle cassée,

Considérant la demande de plusieurs personnes de louer le hall + le lendemain, il convient de déterminer un prix pour le lendemain,

Considérant que pour les autres locations, le lendemain est fixé à 50% du prix initial,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- DE FIXER le prix pour une location le lendemain à 50% du prix initial
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au finance à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

23 Mai 2017

Date de l'affichage

31 Mai 2017

Délibération n°2017.05.09



OBJET :

**FAVORISER LA DISPONIBILITE
DES SAPEURS POMPIERS DE
CHAILLAND**

**Signature d'une convention avec
le SDIS**

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 15

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-sept, le trente mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, Mme LEPINE, M GARNIER N, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, M BOITTIN L, Mme DUHAIL, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme BOITTIN M donne pouvoir à Mme SEGUIN, Mme DENOU donne pouvoir à Mme LEPINE, M de PONTBRIAND donne pouvoir à M GARNIER E

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la loi n°96-370 modifiée du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeur-pompier,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile,

Vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompier volontaire et à son cadre juridique,

Vu le décret du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompier volontaire,

Considérant le projet de convention de partenariat avec le SDIS afin de faciliter la disponibilité des sapeurs-pompier volontaire de centre d'incendie et de secours de Chailland,

Considérant que l'engagement de la commune consiste à prendre en charge les enfants des sapeurs-pompier partis en intervention, gratuitement sur les périodes périscolaire,

Le Conseil Municipal après avoir l'entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 1 voix contre, 14 voix pour

DECIDE :

- D'ACCEPTER les termes de la convention
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint en charge des du personnel et de l'enfance jeunesse, à signer la convention avec le SDIS

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS